



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Dedalus**

**DEMATÉRIALISATION  
DES CERTIFICATS DE SANTÉ DE L'ENFANT**

**Prérequis d'envoi de certificats**

*À destination des professionnels de santé – Emetteurs de certificats*

# Prérequis à l'envoi des certificats

1

Seul un expéditeur identifié par MS Santé peut envoyer un mail à plateforme CSE.  
La maternité transmet le CSE via l'adresse MSanté qui sera créé (à définir) :

- Au format privilégié : IHE XDM + PDF joint
- A défaut, au format XML CDA-R2 N3 + PDF joint

2

Le fichier CDA doit contenir 8 caractères maximum et doit être renseigné en majuscules.

3

La règle est toujours : un message ne concerne qu'un seul patient.  
Les mails contenant plusieurs certificats par enfant ou traitant de plusieurs enfants différents ne seront pas traités.

4

La maternité doit s'assurer de la conformité de son fichier avec le CI-SIS en amont de sa transmission, selon la version CSE2021.01 du CSE et valide selon le schématron V2.35 publié par l'ANS.

# Prérequis à l'envoi des certificats

5

Le format du message émis doit être conforme au standard IHE XDM imposé par l'ANS pour l'utilisation de la MS Santé : le message contient en pièce jointe non cryptée le CSE dématérialisé au format attendu par la plateforme CSE : format CDAr2 et regroupés dans une archive zip au format IHE XDM conforme au CI-SIS et PDF joint associé.

6

Le fichier PDF doit être obligatoirement joint à tout envoi.

7

La plateforme valide « en temps réel » le document à l'aide du schématron spécifié avant de contrôler la présence des champs obligatoires dans l'en-tête du document CDA/CSE envoyé(s).

8

En cas de validation ou d'anomalie constatée, l'émetteur est immédiatement averti par mail, à l'adresse mail MS Santé renseignée dans l'en-tête « Disposition Notification-To », le cas échéant à l'adresse émettrice. En l'absence d'enveloppe IHE XDM, un retour par mail est effectué à l'adresse émettrice.